

★ BULLETIN D'INFORMATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'AGENDA 21 CANTONAL



Une stratégie d'avenir pour nos déchets

Au 1er janvier prochain, les communes du Valais romand devront introduire un système de taxe incitative pour le financement du traitement des déchets. Cette mesure découle essentiellement

de la nécessité de s'adapter au droit fédéral qui demande la mise en place de ce système de gestion des déchets.

La taxe au sac est l'une des réponses proposées pour pallier l'augmentation constante du nombre de déchets produits et pour inciter les consommateurs à plus de recyclage. Les expériences menées par nos voisins démontrent que la taxe au sac permet de réaliser ces objectifs. En taxant directement le producteur de déchets, elle permet une répartition équitable des coûts d'élimination.

Le Valais romand se doit de soutenir ce nouveau système requis par le droit fédéral. En adoptant un comportement responsable, communes et citoyens contribuent ainsi à une gestion durable des déchets.

Jacques Melly

Président du Gouvernement et Chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Temps forts...

Pour la neuvième année consécutive, Valaisroule se profile comme l'offre touristique cycliste incontournable entre Brigue et Le Bouveret. Tous les amoureux de balades seront gâtés cette année avec les 15 stations qui desservent les adeptes de la petite reine en Valais. Parmi les nouveautés cette année : un assortiment de vélos électriques étoffé ainsi qu'une station de prêt supplémentaire.

www.vs.ch

Le Gouvernement valaisan publie sa Stratégie sectorielle « Gaz ». Celle-ci précise le rôle du gaz (gaz naturel et biogaz) dans l'approvisionnement énergétique souhaité par le canton. L'enjeu majeur réside dans la limitation du développement du réseau de gaz pour contribuer aux objectifs fédéraux de politique énergétique et climatique.

www.vs.ch

Culture et créativité pour le développement durable - Bonnes pratiques pour les collectivités publiques

Le 30ème forum du développement durable organisé le 31 janvier dernier par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et l'Office fédéral de la culture (OFC) avait pour objectif de mettre en lumière les contributions de la culture au développement durable. Afin de pérenniser et de diffuser les résultats de cette journée, un recueil de bonnes pratiques à l'attention des collectivités publiques a été publié. Le programme SMARt, qui propose des résidences d'artiste à des photographes des pays du Sud, y est notamment mentionné. Ce programme est mené par la FDDM et est soutenu par le Canton du Valais et la Direction du développement et de la coopération (DDC)

www.are.admin.ch | www.sustainablemountainart.ch



Photographie réalisée par Laurence Piaget dans le cadre du programme SMARt

De nouvelles perspectives pour la gestion de nos déchets

Ancré dans la loi fédérale depuis plus de 20 ans, le principe du pollueur-payeur a notamment pour objectif de parvenir à un taux de recyclage des déchets valorisables de plus de 60% d'ici à 2020. Dernière région avec le canton de Genève à ne pas avoir instauré de système de taxe causale à ce jour, le Valais romand a décidé d'introduire dès le 1er janvier 2018 une taxe au sac pour l'ensemble des communes de son territoire.

Le principe de causalité appliqué à la gestion des déchets, inscrit dans la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), stipule que le détenteur d'un déchet doit assumer le coût de son élimination. Les objectifs de cette mesure sont clairs : augmenter le taux de tri des déchets recyclables et faire baisser la quantité totale de déchets produits. Et le potentiel est considérable ! En effet, à l'heure actuelle, plus de 50% du contenu d'un sac poubelle - 30% pour les seuls déchets verts - est valorisable.

Afin de répondre aux exigences fédérales, les communes du Valais romand ont donc mis sur pied un groupe de travail sous l'égide de l'Association Région Valais romand. Ce groupe, qui a également intégré par la suite des représentants des deux usines de valorisation thermique des déchets du Valais romand (UTO et SATOM) ainsi que des collaborateurs du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), a



Le passage à la taxe au sac a notamment pour objectif d'encourager le tri des déchets valorisables.

décidé, après avoir évalué différentes alternatives, de proposer aux communes un système de taxe au sac. En effet ce système à l'avantage d'être relativement simple et peu onéreux à mettre en place. De plus, il a déjà été adopté par le Haut-Valais (voir ci-contre) et le canton de Vaud et fait les preuves de son efficacité. Enfin, ce nouveau système permettra d'avoir des sacs identiques, dont le prix a été fixé à CHF 1.90 pour le sac de 35 litres, pour toutes les communes concernées.

Bien entendu, la mise en place d'un tel système est complexe et demandera un certain engagement

des communes et des citoyens. Mais le jeu en vaut la chandelle ! Une première étape consiste à réviser les règlements communaux sur la gestion des déchets. Ces derniers devront être homologués par le Conseil d'Etat et entreront en vigueur simultanément le 1er janvier 2018, lors de l'introduction de la taxe au sac, afin notamment d'éviter le tourisme des déchets.

Les efforts à consentir et les moyens à allouer pour le passage à la taxe au sac dépendront également des infrastructures communales existantes. En effet, le passage à la taxe au sac engendre habituellement un transfert des dé-

chets recyclables sur d'autres filières de récupération (déchetteries, écopoints, points de vente, etc.). Il convient donc de disposer des infrastructures appropriées pour faire face à cette augmentation du tri. Naturellement, le risque de comportements répréhensibles de la part de certains consommateurs ne doit pas non plus être ignoré. Cependant, une bonne communication avec la population, des infrastructures adaptées et des mesures d'accompagnement appropriées permettent en général de limiter ce phénomène.

Au vu des expériences menées chez nos voisins, un passage harmonisé à la taxe au sac permettra une augmentation significative du taux de recyclage et une baisse de la quantité totale de déchets produits. En outre, ce système permettra une répartition plus équitable des coûts d'élimination qui seront directement imputés aux producteurs de déchets. Le Valais romand a ainsi tout à gagner du passage à la taxe au sac !

En savoir plus...

- [SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT \(SEN\)](#)
- [ASSOCIATION RÉGION VALAIS ROMAND](#)



Témoignage

HELMUT SOMMER, RESPONSABLE DU GEBÜHRENVERBUND OBERWALLIS.

Qu'est-ce que le Gebührenverbund et quelles sont ses missions?

Le Gebührenverbund regroupe l'ensemble des communes du Haut-Valais ayant adopté le système de la taxe au sac. Créé il y a plus de 25 ans, il comprenait au départ six communes et a été intégré progressivement par les autres au fur et à mesure de leur passage au nouveau système. Le Gebührenverbund s'occupe principalement des aspects logistiques et financiers liés à la taxe au sac : il assure l'approvisionnement en sacs et s'occupe de la perception de la taxe et de sa redistribution aux communes. Une autre de ses missions consiste à fournir de l'information aux communes et à la population.

Comment s'est déroulé le passage à la taxe au sac dans le Haut-Valais et quel en est le bilan ?

Le passage à la taxe au sac dans le Haut-Valais a permis de diminuer de manière significative la quantité de déchets urbains récoltés - environ 20 % de moins depuis 2003 - et bien qu'il y ait eu quelques cas isolés de tourisme des déchets, nous n'avons pas rencontré de problème majeur. Il est à noter que dans le Haut-Valais, la collecte des sacs se fait essentiellement au porte à porte, ce qui facilite grandement le contrôle. En outre, un système de prix unique pour la collecte séparée des déchets valorisables - verre, papier, etc. - dans toutes les communes a été mis en place, permettant de réduire les disparités géographiques.

Quels conseils donneriez-vous aux communes qui vont adopter la taxe au sac ?

Afin de faciliter le passage à la taxe au sac, il est essentiel de tenir compte des spécificités géographiques et démographiques de chaque commune, et d'adapter en conséquence le système de collecte. Certaines communes - touristiques par exemple - peuvent voir leur population varier fortement, ce qui influe sur la quantité de déchets et la fréquence des collectes. Une bonne information à la population et aux visiteurs est également primordiale pour une transition réussie.



L'Etat dans tout ça

THIERRY PRALONG, CHEF DE GROUPE DÉCHETS ET SOLS AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT (SEN).

En réponse à la motion du 14.09.2011 intitulée « pour une loi cantonale sur la gestion et la valorisation des déchets », le Grand Conseil a décidé que le Canton ne devait pas légiférer en matière de gestion des déchets, ceci afin de laisser aux communes la marge de manœuvre du droit fédéral tout en tenant compte de l'arrêt du Tribunal fédéral du 4 juillet 2011. De son côté, le Conseil d'Etat a décidé d'informer les communes par le biais de la Fédération des Communes Valaisannes (FCV) en leur transmettant un règlement communal type sur les déchets comprenant deux variantes de système de taxation, dont celui de la taxe causale, confirmée en 2011 par l'arrêt du TF.

La prise en compte d'une taxe causale pour le financement de l'élimination des déchets ménagers étant inéluctable, un groupe de travail a été mis sur pied pour régler cet aspect au niveau du Valais romand avec pour résultat une proposition de sac unique.

Pour permettre la mise en œuvre du système de taxe au sac, le SEN conseille les communes sur le plan technique lors de l'élaboration de leur nouveau règlement sur la gestion des déchets. Les aspects comptables sont analysés par le Service des affaires intérieures et communales. Le SEN a mis à jour le règlement communal type, qui a été validé par le groupe de travail de l'Association Région Valais romand avant d'être transmis aux communes.

La rubrique "énergie-environnement"

Et si nous rendions visite à nos déchets ?

Si chacun d'entre nous a des notions de tri et de recyclage, les cheminements que suivent nos déchets sont encore peu connus du grand public et encore moins des plus jeunes.

Pour combler cette lacune, A cette liste s'ajoutent des propositions d'animations à

disposition des enseignant-e-s romands « visites-déchets », une nouvelle ressource pédagogique centrée sur la découverte et l'expérimentation. Celle-ci s'articule autour d'une carte interactive permettant aux enseignant-e-s de trouver facilement une visite de terrain à effectuer avec leur classe.

réaliser en classe pour sensibiliser les élèves aux multiples facettes de la thématique des déchets. Des schémas interactifs expliquant le fonctionnement de certaines installations, comme par exemple une installation de méthanisation ou une station d'épuration, complètent cette ressource.

Energie-
environnement.ch

Journée Valais-excellence 2017: l'entreprise dans son terroir

L'Association des entreprises Valais excellence et la FDDM ont réuni, à l'occasion de la journée réseau du 17 mai 2017, une quarantaine de personnes autour de la thématique "L'entreprise dans son terroir : interroger nos pratiques locales pour développer des dynamiques économiques". Cette journée a proposé d'interroger le rôle du terroir dans l'économie locale et de comprendre comment les entreprises peuvent s'en nourrir pour se développer durablement. L'intervention de Sofia de Meyer, fondatrice d'Opaline Swiss Fine Juices, a montré à tous l'importance d'une passion initiale pour lancer une entreprise mettant au premier plan l'aspect émotionnel plutôt que rationnel. L'apport du terroir au secteur agricole, thème de travail d'un des deux ateliers interactifs, a bénéficié des réflexions de Laurent Rossier des Fruits de Martigny SA., alors que dans l'autre atelier, Jérôme Jacquod, de Norbert SA, a lancé les discussions et les réflexions autour de la plus-value du territoire aux entreprises de services. Stéphane Pillet, de BTEE SA, a conclu cette journée dans ce sens en présentant la mise en place des réseaux agro-environnementaux d'Entremont et de Saillon.



Les ateliers ont mis en évidence les liens entre terroir, secteur agricole et entreprises de services.

A l'agenda

Formations et séminaires:

- **1^{er} septembre 2017**: Installer la nature en ville grâce aux aménagements urbains, Yverdon-les-Bains, www.pusch.ch
- **13, 19 et 20 octobre 2017** : Cours spécialisé pour les employés de déchetteries, Sion | Monthey, www.cosedec.ch
- **30 novembre 2017**: L'infrastructure écologique: optimiser des réseaux pour la biodiversité dans les communes, Lausanne, www.pusch.ch

Evénements et manifestations:

- **13 septembre 2017**: Forum ARPEA: Renaturer nos villes, Lausanne, www.arpea.ch

PRÉ-D'AMÉDÉE 17 - 1950 SION

TÉL. 027 607 10 80 - FDDM@FDDM.VS.CH

WWW.FACEBOOK.COM/FDDMVS

WWW.FDDM.CH



Fondation pour le développement durable
des régions de montagne